

A&S FLASH TRANSPORT

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONELLE
au capital social de 3 000 EUROS
Siège social : 40 RUE BELLE DE MAI,
13003 MARSEILLE
Société en cours de constitution

Le soussigné :

- Monsieur Akram BOUZAIENE, né le 14 mai 1998 à Menzel Bourguiba (tunisie) Titre de séjour Français catégorie carte de résident,
Demeurant Résidence horizon vallons bat d étage 02, 247 allée des tilleuls,
13780 Cuges Les Pins,
Célibataire ;

est présent à l'issue de la signature des statuts de la Société A&S FLASH TRANSPORT le 04/11/2024 à 9 heures, au siège social, pour désigner d'un commun accord le premier Gérant de la Société, conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts de ladite société.

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit :

Le soussigné nomme en qualité de gérant de la Société :

- Monsieur Akram BOUZAIENE, né le 14 mai 1998 à Menzel Bourguiba (tunisie) Titre de séjour Français catégorie carte de résident, Demeurant Résidence horizon vallons bat d étage 02, 247 allée des tilleuls 13780 Cuges Les Pins

L'entrée en fonction ne sera effective qu'à partir du jour où la Société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés.

Le gérant déclare accepter les fonctions de Gérant qui viennent de lui être confiées. Il affirme n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

En rémunération de ses fonctions, la Gérance aura droit à une rémunération qui sera fixée au cours d'une prochaine délibération. Il aura droit en outre au remboursement de ses frais de représentations et de déplacements, sur justificatifs.

Fait à Marseille, le 04/11/2024.

M. Akram BOUZAIENE

